

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2024 - 2025

Portail N1 STAPS parcours Passerelle Kiné

Conseil de Gestion : 8 juillet 2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 10 septembre 2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la passerelle : **Gael Ennequin** gael.ennequin@uca.fr

Organisation de la formation

15 places sont réservées aux étudiants ayant validé le premier niveau d'une Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives dans le cadre d'un dispositif spécifique nommé "Passerelle STAPS-Kiné". Ce dispositif comprend 42 crédits issus de la formation STAPS de Niveau 1 ainsi que 18 crédits issus de la formation du Portail Réadaptation.

Admission à l'entrée aux études de masso-kinésithérapie

Seuls seront admis à concourir dans la filière Masso-Kinésithérapie, les étudiants qui ont :

- validé leur année de Passerelle Kiné en obtenant 60 crédits en évaluation initiale,
- obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 / 20 au bloc « mineure réadaptation » tel que défini dans les MCCC (crédits = coefficients)

Un classement sera réalisé à la fin des épreuves écrites sur l'ensemble des notes de la passerelle kiné sans prendre en compte l'anglais.

Le grand jury définira deux notes « seuil » :

- une première note au-delà de laquelle tous les étudiants seront reçus directement dans la formation de Masso-kinésithérapie. Ces étudiants, désignés « Grands Admis (GA) », seront reçus sur les seules notes de l'écrit. En conséquence, la note d'oral ne sera pas attribuée. Leur nombre ne pourra excéder 50 % du nombre de reçus par le N1 STAPS passerelle Kiné.
- une seconde note au-delà de laquelle tous les étudiants passeront le second groupe d'épreuves (oral).

L'oral se déroulera dans les mêmes conditions que celles du portail réadaptation.

A l'issue du second groupe d'épreuves, les classements des étudiants admis seront faits suivant la répartition suivante :

- 70 % note correspondant à la moyenne de la passerelle kiné (l'ensemble des notes de la passerelle kiné sans prendre en compte l'anglais).
- 30 % note de l'oral (moyenne des notes obtenues aux 2 entretiens, chaque note étant affectée du coefficient 1)

Contact en scolarité : Charlotte Maratrat Charlotte.maratrat@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => l'étudiant est déclaré défaillant.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Compensation intégrale					

NIVEAU 1 - STAPS Passerelle Kiné

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des exar			2 nd e chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6												
	EC 1 : Anatomie 1		1	EvC	100%	2	QCM	2x15mn				1	QCM	15 mn
	EC 2 : Bioénergétique		1	EvT		1	QCM	20 mn				1	QCM	20 mn
	UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	6												
	EC 1 : Histoire du mouvement sportif		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	EC 2 : Economie et Gestion du sport		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	UE 13 : Connaissance Technique et culturelle APS	6												
	Théorie APSA 1*		2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 2*		2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Pratique APSA 1		1	EvC	100%		TP					1	TP	2h
	Pratique APSA 2		1	EvC	100%		TP					1	TP	2h
	UE 14 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	3												
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS			EvC	100%	2	Mémoire + A2					1	Ecrit	1h
	Mineure Réadaptation - 9 crédits													
	UE 15 : Anatomie Physiologie	3												
	EC 1 : Anatomie		1	EvT		1	QCM et/ou QROC	1h				1	QCM et/ou QROC	1h
	EC 2 : Physiologie		1	EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn

UE 16 : Santé publique	3												
EC1 : Apport des sciences humaines à la santé		1	EvT		1	QCM et/ou QROC	45 mn				1	QCM et/ou QROC	45 mn
EC 2 : Prévention des risques infectieux		1	EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn
EC 3 : Déterminants de la Santé		1	EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn
UE 17 : Douleur et Biochimie	3												
EC 1 : Douleur		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	30 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	15 mn
EC 2 : Biochimie		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h
	30												

2	UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9												
	EC 1 : Fonctions biologiques		3	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
	EC 2 : Anatomie 2		3	EvC	100%	2	QCM	15 min				1	QCM	15 min
	EC 3 : Biomécanique		3	EvC	100%	2	E	2h				1	E	2h
	UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		2	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		2	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	EvT : A4	1h				1	A4	1h
	UE 23 : Connaissance Technique et culturelle APS	3												
	Théorie APSA 4*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Pratique APSA 4		0,33	EvC	100%		TP					1	TP	2h
	UE 24 : Anglais	3												
	EC : Anglais		1	EvC	100%	2	O+E					2	O+E	1h30
	Mineure Réadaptation - 9 crédits													
	UE 25 : Activités MK	6												
	EC 1: Activités MK et compétences		3	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	O	15 mn
	Stage		3				B							
	UE 26 : Outils méthodologiques de la santé	3												
	Outils méthodologiques de la santé			EvT		1	QCM et/ou QROC	1H				1	QCM	1H
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

 Enseignements communs avec le N1 STAPS Tronc commun

 Enseignements communs avec le Portail Réadaptation

REMARQUES :

A2 : Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

Module Développement Durable : voir annexe

Stage : B = Validé / non validé par la présence en stage et/ou par le rendu d'un rapport d'étonnement en ligne. ☒

- En évaluation initiale, la validation est obligatoire pour acquérir les crédits de l'UE et valider le semestre,
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique en 2nde chance mais cela ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur l'autre enseignement de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, alors le stage est validé par compensation.